UNIVERSITE DU QUEBEC A TROIS-RIVIERES

CONSEIL D'ADMINISTRATION

EXTRAIT du procès-verbal de la trois cent quatre-vingt-unième (381^e) réunion (ordinaire) du Conseil d'administration de l'Université du Québec à Trois-Rivières, qui a eu lieu le lundi 19 juin 1995, à la salle Henri-Audet du pavillon Pierre-Boucher, 3351, boulevard Des Forges, à Trois-Rivières.

RESOLUTION 381-CA-3294 relative à l'attribution de la Médaille de l'Université du Québec à Trois-Rivières à Madame Marcelle Ferron

CONSIDERANT la Politique unifiée d'attribution de distinctions honorifiques à l'Université du Québec à Trois-Rivières (résolution 362-CA-3059, 28 mars 1994);

CONSIDERANT la recommandation du Comité des distinctions universitaires honorifiques auprès du Recteur ;

CONSIDERANT la proposition du Recteur ;

SUR PROPOSITION DUMENT APPUYEE, IL EST RESOLU de décerner la Médaille de l'Université du Québec à Trois-Rivières à Madame Marcelle Ferron pour la singularité de son oeuvre et l'exemplarité de sa carrière à l'égard de toute une génération d'artistes québécois, ainsi que pour sa contribution particulière au développement des arts visuels au Québec et, de façon significative, à l'Université du Québec à Trois-Rivières.

ADOPTEE A L'UNANIMITE

(Référence : CA-95-07-22)

Original signé par :

André Brousseau Vice-recteur et secrétaire général